

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2013**  
~~~~~

**PROJET D'UNITÉ MOBILE D'URGENCE ET DE PERMANENCE DES SOINS (UMUPS)
DU COEUR D'HÉRAULT
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'HÉRAULT (SDIS).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que depuis 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de santé se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé, signé le 8 mars 2013 à Gignac,
Vu que la mise en œuvre de cet outil constitue en effet un prolongement adapté au projet santé de territoire initié par le Pays dès 2003,

Vu que ce contrat vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine,
Vu qu'il prévoit pour trois ans un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- Permanence des Soins (PDS) et Aide Médicale Urgente,
- Santé mentale des jeunes,
- Panier de services en santé publique.

Vu que le montant total du projet est estimé à environ 500 000 euros pour l'année 2013,

Vu que l'objectif principal de l'axe 1 « Permanence Soins et Aide Médicale Urgente » est de créer sur le territoire une Unité Mobile d'Urgence et de Permanence des Soins, composée d'un médecin et d'un sapeur-pompier, régulée par le centre 15 et capable d'assurer les missions suivantes, du mercredi au dimanche et les jours fériés dans un premier temps, puis à termes 24h sur 24 :

- En période d'ouverture des cabinets médicaux : l'Aide Médicale Urgente,
- En période de fermeture des cabinets médicaux : l'Aide Médicale Urgente et la Permanence des Soins mobile (visites dans les EHPAD, actes administratifs notamment les certificats de décès...) en complément de la PDS fixe assurée par la Maison Médicale de Garde de Clermont l'Hérault et le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins de Lodève.

Vu que l'ensemble des acteurs impliqués apportent les moyens nécessaires à sa mise en œuvre : Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault, Association des médecins correspondants SAMU de l'Hérault et Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault,

Considérant qu'afin de boucler complètement le plan de financement de ce projet, le Bureau syndical du SYDEL a proposé aux communautés de communes que chacune puisse contribuer, pour un montant de 8400 euros, à la concrétisation de ce projet d'UMUPS du Cœur d'Hérault.

Considérant qu'il convient de faire suite à cette requête compte-tenu de l'intérêt public local et des retombées concrètes sur le territoire qui découlent de la mise en œuvre de ce projet,

Vu la demande de subvention formulée au mois de septembre par le SDIS auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions.

- d'octroyer au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 8400 euros en vue de créer sur le territoire une Unité Mobile d'Urgence et de Permanence des Soins.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 861 le 01/10/13
Publication le 1/10/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmcl63887-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

